

Besançon, le 11 mars 2015

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Mesures de précaution prises au CHRU de Besançon suite à la présence de particules d'amiante dans un service de soins**

Le CHRU de Besançon qui est confronté à la présence résiduelle d'amiante dans certains de ses bâtiments fait réaliser, comme le prévoit la réglementation, des contrôles atmosphériques réguliers dans ses locaux. Jusqu'à ce jour, aucune mesure d'empoussièrement n'a jamais dépassé le taux de 2 fibres par litre, alors que le seuil réglementaire est de 5 fibres par litre.

Dans ce contexte, une unité d'hospitalisation de 24 lits en hématologie a fait l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air. Le résultat reçu le 11 mars en début d'après-midi fait apparaître, pour une seule des mesures, la présence de fibres d'amiante à hauteur de 9 fibres par litre.

Dès la connaissance de cette donnée et sans attendre les analyses complémentaires et vérifications en cours, les mesures de protection des patients, du personnel et des visiteurs ont été mises en œuvre. Les entreprises spécialisées dans le traitement de l'amiante ont d'ores et déjà été mandatées pour des investigations approfondies.

Par précaution, l'ensemble de l'activité de l'unité d'hématologie est en cours de transfert dans un autre étage d'hospitalisation récemment rénové. Afin d'organiser cette opération dans des conditions optimales, les visites sont momentanément suspendues jusqu'à la nouvelle installation. Cette mesure a également pour conséquence de limiter l'activité de soins de suite et de réadaptation pendant la durée de l'installation provisoire.

Ce dispositif mobilise ensemble le corps médical et soignant ainsi que la direction. Les mesures de précaution immédiates ont pu être prises et mises en œuvre en concertation, dans l'intérêt des patients, de leurs proches et des personnels de l'établissement.

Une information a été faite à l'Agence régionale de santé et à la Préfecture.